



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Devenir du lycée Porte Océane du Havre.

Question orale n° 984

Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le lycée Porte Océane du Havre. Elle a été interpellée par certains de ses enseignants inquiets quant au devenir de leur établissement qui connaît une baisse régulière de ses effectifs, et donc du nombre de classes et d'enseignants. Plus globalement, ces professeurs soutenus par de nombreux parents d'élèves, connaissent un sentiment d'abandon dont Mme la députée se fait le relais. Cette baisse régulière et continue, a des conséquences selon eux sur la qualité de l'enseignement. Outre la démographie qui explique une partie de cette baisse, cette dernière est aussi la conséquence d'une carte scolaire reliant des collèges relevant de l'éducation prioritaire à ce lycée, qui envoient proportionnellement peu d'élèves en seconde générale. Par ailleurs, le public accueilli souvent en difficulté et ne possédant pas toujours les codes attendus peut parfois obliger les enseignants à de gros investissements pédagogiques, et interroger les familles de centre-ville. Il est en effet constaté une déperdition du nombre d'élèves par rapport au nombre de collégiens du secteur. Ainsi les élèves issus de collèges REP et REP plus, sont surreprésentés (près de 80 %). De plus, la part de l'enseignement professionnel (plus de 72 %) dépasse de très loin la moyenne académique, tout comme le pourcentage d'élèves arrivant en seconde avec au moins un an de retard. Cette composition de l'effectif nécessite, selon eux, une meilleure prise en charge avec des moyens élevés et notamment des classes à petit effectif pour le développement d'activités pédagogiques adaptées. Ainsi, le maintien de la classe de première qui serait autour de 20-22 élèves pour 3 classes plutôt que 35 pour 2 classes. Ce serait reconnaître l'évolution du métier d'enseignant devant les publics accueillis. Il devient donc nécessaire et urgent de travailler à une meilleure répartition des effectifs sur le bassin avec une véritable réflexion sur les établissements d'affectation. Plus largement devant une baisse constante et importante des effectifs, les interrogations portent sur une fermeture à terme de ce lycée. Il lui paraît donc pertinent de réfléchir à une politique volontariste sur les affectations des élèves havrais, sans crainte excessive des demandes d'appel des familles. Il convient également d'entamer une vraie réflexion sur la carte des formations au Havre avec une éventuelle redistribution des formations en créant des pôles de compétences plutôt qu'un éparpillement des formations. Enfin, il faudra probablement travailler à la reconnaissance de la nécessité de besoins spécifiques du lycée face au public accueilli (évaluation de l'utilisation de ces moyens, des critères et des objectifs à atteindre par exemple le baccalauréat en 4 ans). Pour la deuxième année consécutive, une classe de seconde a fermé en juillet 2019, entraînant des problèmes d'organisation, emplois du temps à refaire dans l'urgence ignorant donc parfois les projets pédagogiques déjà mis en place par les enseignants ; consécutivement une classe de première pourrait fermer à la rentrée 2020. Afin d'anticiper au mieux et ne pas devoir faire face à des difficultés d'organisation en plein été, il convient de rassurer les équipes en les recevant bien en amont et dès maintenant pour ne pas les mettre devant le fait accompli. Cela permettrait outre d'être moins anxieux, de préparer et de travailler en amont avec les équipes. Elle lui demande d'éclairer les équipes en places sur les actions qui pourraient être mises en place pour répondre à leurs inquiétudes.

Texte de la réponse

LYCÉE PORTE-OCÉANE DU HAVRE

M. le président. La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo, pour exposer sa question, n° 984, relative au lycée Porte-Océane du Havre.

Mme Agnès Firmin Le Bodo. J'ai été interpellée par certains enseignants du lycée Porte-Océane du Havre, inquiets quant à l'avenir de leur établissement, lequel connaît une baisse régulière de ses effectifs, donc du nombre de classes et d'enseignants. Plus globalement, ces professeurs, soutenus par de nombreux parents d'élèves, connaissent un sentiment d'abandon dont je me fais le relais.

Cette baisse régulière et continue a des conséquences, selon eux, sur la qualité de l'enseignement. La démographie l'explique partiellement, mais elle est aussi la conséquence de la carte scolaire. Les élèves sont notamment issus de collèges relevant de l'éducation prioritaire, qui envoient proportionnellement peu d'élèves en seconde générale.

D'autre part, le public accueilli connaît souvent des difficultés et ne possède pas toujours les codes attendus, ce qui oblige parfois les enseignants à de gros investissements pédagogiques et suscite des interrogations dans les familles de centre-ville. On constate en effet une déperdition du nombre d'élèves inscrits par rapport au nombre de collégiens du secteur. Ainsi, les élèves issus de collèges REP et REP+ – près de 80 % des élèves – sont surreprésentés. De plus, la part de l'enseignement professionnel, plus de 70 %, dépasse de très loin la moyenne académique, tout comme le pourcentage d'élèves qui arrivent en seconde avec au moins un an de retard.

Selon eux, cette composition de l'effectif nécessite une meilleure prise en charge, grâce à des moyens élevés, notamment des classes à petits effectifs favorisant les activités pédagogiques adaptées. Avec le maintien de la troisième classe de première, les effectifs resteraient à vingt ou vingt-deux élèves par classe, au lieu de trente-cinq avec deux classes : ce serait, par là même, reconnaître l'adaptation du métier d'enseignant aux publics accueillis. Il devient donc nécessaire et urgent de travailler à une meilleure répartition des effectifs sur le bassin, en menant une véritable réflexion sur les établissements d'affectation.

Plus largement, face à la baisse constante et importante des effectifs, les interrogations portent sur une fermeture à terme de ce lycée. Il serait donc pertinent de réfléchir à une politique volontariste des affectations des élèves havrais, en se gardant de toute crainte excessive quant aux demandes d'appel des familles. Il convient également d'entamer une réflexion approfondie sur la carte des formations au Havre, avec une éventuelle redistribution fondée sur des pôles de compétences plutôt que sur des formations éparpillées.

Enfin, il faudra probablement travailler à la reconnaissance des besoins spécifiques du public accueilli dans le lycée : évaluer les moyens, les critères et les objectifs à atteindre, par exemple l'obtention du baccalauréat en quatre ans.

Pour la deuxième année consécutive, une classe de seconde a fermé en juillet, ce qui a posé des problèmes d'organisation puisque des emplois du temps ont dû être refaits dans l'urgence, parfois au mépris des projets pédagogiques déjà menés par les enseignants. Une classe de première pourrait, à la suite de cette décision, fermer à la rentrée prochaine.

Afin d'anticiper d'éventuelles difficultés d'organisation en plein été, il convient de rassurer les équipes en les recevant dès maintenant afin de ne pas les mettre devant le fait accompli. Ce procédé permettrait de générer moins d'angoisse, de préparer et de travailler en amont avec les équipes. Merci d'éclairer les équipes en places quant aux actions qui pourraient être engagées pour répondre à leurs inquiétudes.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Je vous prie,

tout d'abord, d'excuser l'absence de Jean-Michel Blanquer, qui participe à la conférence nationale du handicap. Il m'a chargé de vous répondre au sujet du lycée Porte-Océane du Havre, pour lequel nous connaissons votre implication et à propos duquel vous l'avez interrogé, lui et ses équipes, à plusieurs reprises.

Je tiens à rassurer les professeurs, les parents d'élèves et les élèves qui vous ont fait part de leurs inquiétudes. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse porte une attention particulière à ce lycée pour des raisons sociales qui rendent la question de la répartition des élèves particulièrement importante.

Vous appelez de vos vœux une réflexion approfondie autour de la carte des formations pour la ville du Havre. Nous la menons pour améliorer les flux de recrutement dans chacun des lycées et renforcer la mixité au sein des établissements, autant d'enjeux que vous avez évoqués. Les travaux, engagés avec l'ensemble des proviseurs, devraient aboutir à une nouvelle offre de formation plus équilibrée, au bénéfice de chacun des établissements pour la rentrée 2021.

Le lycée Porte-Océane bénéficie d'un traitement particulier. Sa marge d'autonomie a été renforcée à hauteur de cinquante-trois heures, soit l'équivalent de trois emplois supplémentaires pour le lycée général et technologique et de dix-huit heures, soit un emploi supplémentaire, pour le lycée professionnel. Cette dotation complémentaire importante a été allouée compte tenu des caractéristiques de l'établissement, que vous avez rappelées, en particulier les indicateurs sociaux des élèves accueillis.

Rappelons par ailleurs que le lycée Porte-Océane propose neuf enseignements de spécialisé en première alors qu'un lycée classique n'en offre que sept.

Lors de la rentrée 2020, ce lycée continuera à être le mieux accompagné de l'académie. Il sera une nouvelle fois celui dont la marge d'autonomie est la plus élevée, au regard de sa situation sociale spécifique. Cet effort permettra notamment de prendre en charge, dans les meilleures conditions, les élèves issus de l'éducation prioritaire. Accompagner l'orientation des élèves est en effet une priorité du Gouvernement : nous sommes mobilisés pour encourager l'ambition scolaire et accompagner les élèves dans la construction d'un projet d'orientation choisi. C'est particulièrement le cas dans cet établissement.

Il est par ailleurs important de nouer le dialogue avec les équipes. La direction départementale de Seine-Maritime a reçu, le 20 décembre dernier, une délégation d'enseignants pour traiter ce sujet. Nous avons demandé au directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de se rendre dans l'établissement le 5 mars prochain pour évoquer la stratégie de préparation de la rentrée 2021 et la nouvelle offre de formation. Bien évidemment, nous restons attentifs à la situation du lycée Porte-Océane du Havre.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 984

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2020](#)

Réponse publiée le : 12 février 2020, page 862

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 février 2020](#)